

DÉCISION DU MAIRE N°2025-62

MARCHE SUBSÉQUENT N°1 RELATIF A LA RESTAURATION DES CHARPENTES ET COUVERTURES DE LA NEF ET LE RETABLE DU CHOEUR ISSU DE L'ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE POUR LES MISSIONS DE CSPS RELATIVES A LA RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22-4,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et notamment l'article R.2123-1,
Vu la délibération en date du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L.2122-22 précité,

Vu la décision n°2025-61 en date du 25 juillet 2025 autorisant le Maire à signer l'accord-cadre mono-attributaire pour les missions de CSPS relatives à la restauration générale de l'église Saint-Nicolas ainsi que les pièces consécutives à cet accord-cadre,

Considérant la notification de l'accord-cadre mono-attributaire à la société SAS JPS CONTROLE 36 rue de Picpus 75012,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

DÉCIDE

ARTICLE 1 : attribue et autorise la signature du marché subséquent n°1 relatif à la restauration des charpentes et couvertures de la Nef et le retable du chœur relatif issu de l'accord-cadre mono-attributaire pour les missions de CSPS relatives à la restauration générale de l'église Saint-Nicolas à la société SAS JPS CONTROLE 36 rue de Picpus 75012 PARIS.

ARTICLE 2 : précise que le marché subséquent n°1 est conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 17 mois.

Le montant total s'élève à 8 280,00 € H.T soit 9 936,00 € T.T.C.

ARTICLE 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Le Comptable Public.

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.
Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 25 juillet 2025



Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

Cécile ZAMMIT-POPESCU